

ARBITRAGE SAISON 2009-2010

COMPOSITION DE LA C.D.A.	Page 2
1 – <u>LE STATUT DE L'ARBITRE</u>	
1-1 – STATUT DE L'ARBITRE	Page 3
1-2 – VALIDATION DE LA CARTE D'ARBITRE	Page 4
1-3 – SON ROLE	Page 5
1-4 – SON EQUIPEMENT	Page 6
1-5 – PROCEDURE EN CAS DE DEFAILLANCE	Page 7
2 – <u>DISPOSITIONS PARTICULIERES</u>	
2-1 – MODALITES DE REMBOURSEMENTS	Page 8 . 9
2-2 – LES RAPPORTS D'ARBITRES	Page 10 .11 . 12
3 – <u>LES FORMATIONS D'ARBITRES</u>	
3-1 – CURSUS DE FORMATION	Page 13
3-1 A - VALIDATION	
3-1 B - REPECHAGE	
3-1C – NOTE ELIMINATOIRE	
3-2 – DATES ET COÛT DE FORMATION	Page 14
3-2A - DEMANDE DE SUIVIS D'ARBITRE	
3-2B- INSCRIPTION CANDIDAT LIBRE	
3-3 – SEQUENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION	Page 15
3-4 – FORMATION SUIVEURS	Page 15
3-4 B REUNION DE SUIVEUR EN DEBUT DE SAISON.	
3-5 – FORMATIONS TUTEURS	Page 15
3-6 – INSCRIPTION FORMATION STAGIAIRE ET DEPARTEMENTAL et RECYCLAGE	Page 15
4 – <u>STATUTS DE L'ARBITRE</u>	
4.1 – OBLIGATIONS	Page 16
4.2 – OBLIGATIONS ARBITRAGE	Page 16
4.3 – SANCTIONS POUR OBLIGATIONS	Page 16
4.4 – SANCTIONS POUR DEFAILLANCES	Page 16

COMPOSITION DE LA C.D.A.

PRESIDENT	:	Marc Favier
DESIGNATION DES ARBITRES	:	Marie-Pierre Aboulin
	:	Céline Crespe
	:	Delphine Allègre
FORMATIONS STAGIAIRES	:	Romain Dureau
	:	Laurence Avont
	:	Yannick Giraud
	:	Daniel Brunon
FORMATION DEPARTEMENTALE	:	Romain Dureau et Daniel Brunon
RELATIONS AVEC LA C.R.A.	:	Romain Dureau
RESPONSABLE J.A. DU COMITE	:	CDA
SECRETAIRE	:	Pascale Puigarneau
SUIVIS ET DESIGNATION ACCOMPAGNATEUR :		Marc Favier

1 – LE STATUT DE L'ARBITRE

1 – 1 STATUT DE L'ARBITRE

L'arbitre est la personne habilitée par la F.F.H.B. pour diriger les matchs de handball suivant les règles établies par l'I.HF.

8 échelons arbitres

ECHELON	AGE	OFFICIE
J.A.	- 18 ans	Jeune à domicile
Stagiaire	de 18 à 55 ans	Jeune et Comité
Départemental	de 18 à 55 ans	Comité + Ligue
Régional	de 18 à 55 ans	Comité + Ligue
Espoir	de 19 à 21 ans	Championnat de France
Championnat de France	de 18 à 55 ans	National 2 et 3
Inter Ligues	de 18 à 55 ans	National 1
Fédéral	de 18 à 55 ans	Performance

NB : Il doit être en possession d'une carte au millésime de la saison en cours.

Un arbitre sans carte n'est pas autorisé à diriger une rencontre. En cas de non respect de ces règles, les sanctions prévues à cet effet seront prises. (Règlement FFHB).

J.A. - Un jeune arbitre est un arbitre dont l'âge se situe entre 14 et 17 ans.

- **Un jeune arbitre ne peut arbitrer que des rencontres opposants des joueurs de son âge ou plus jeunes que lui.**

1-2 VALIDATION DE LA CARTE D'ARBITRE

Le club transmet à **la ligue d'Auvergne de Handball** :

- Les cartes d'arbitre (stagiaire, départemental, régional)
- Les demandes de **licence joueur**

La ligue d'Auvergne de Handball :

- colle le papillon
- valide la carte
- retourne la carte au **club**
- transmet à chaque comité le listing des cartes validées et la facturation par club.

La réunion d'information de début de saison est OBLIGATOIRE :

- **pour les arbitres régionaux et RA et départementaux**
- **pour les correspondants d'arbitrage club (identifiés sur le dossier administratif)**

La charge en est déléguée aux comités départementaux qui en fixeront la date avant le début des championnats.

La C.R.A. harmonise les contenus.

Un arbitre peut assister à la réunion d'un comité départemental autre que son comité départemental d'appartenance.

1-3 SON ROLE

H = Heure du match

H – 60 mn

Arrivée des arbitres sur le lieu du match

H – 50 mn

Les arbitres, dans leur vestiaire, sont à la dispositions des dirigeants du clubs recevant pour les formalités financières

H – 40 mn

Examen de l'état du terrain : tracé, buts, filets, éclairage ...
Formalités administratives : vérifications des licences et de la feuille de match.

H – 30 mn

Echauffement : préparation physique et psychologique.

H – 10 mn

Consignes à la table de marque.
Tirage au sort et consignes aux capitaines d'équipes.

H

Heure du match.

H = 70 mn – après match –

Les arbitres complètent la feuilles de match :

- * Indiquer le résultat de la rencontre en toutes lettres et chiffres,
- * Inscrire les noms, prénoms et n° de licence des joueurs et dirigeants disqualifiés ou expulsés (rapport dans 24 heures)
- * Transcrire, sous dictée du capitaine plaignant, toute réclamation (rapport dans les 48 heures).

3-6 SON EQUIPEMENT

Les arbitres officiels de la F.F.H.B. doivent obligatoirement porter un équipement d'arbitre pour exercer. (voir code arbitre – son équipement – p. 58 Règle 4)

L'équipement comporte :

- Une chemise noire ou de couleur sur laquelle est fixé, sur le côté gauche l'écusson d'arbitre
- Un short noir avec poches (bas de survêtement noir toléré)
- Des chaussures adaptées au terrain.

Il doit posséder :

- Un sifflet
- Un carton de marque et un stylo
- Un chronomètre
- Un carton jaune + rouge
- Un code d'arbitrage
- Sa carte officielle d'arbitre
- Sa désignation s'il officie en Pré-excellence.

En cas de tenue non correcte la C.D.A. se réserve le droit d'une amende de 20 € par arbitre, au club pré-désigné pour l'arbitrage.

La personne qui constate la faute doit renvoyer le coupon ci-dessous avec la feuille de match.

NB : Aucun coupon ne sera pris en compte s'il n'est pas accompagné de la feuille de match.

NOM DE L'ARBITRE	GRADE
NOM DU CLUB	
MANQUE : Chemise	Carton
Ecusson	Chronomètre
Short	Sifflet

Les remboursements de frais d'arbitrage sont destinés à amortir les frais d'achat et d'entretien de l'équipement de l'arbitre et à le rembourser des dépenses engagées.

3-6 PROCEDURE EN CAS DE DEFAILLANCE

Cf : Code de l'Arbitrage.

Lors d'un match officiel, deux cas sont à envisager :

- **Défaillance d'un des deux arbitres :**

L'arbitre présent peut demander le concours de deux juges de but et assure la direction du jeu.

- **Défaillance des deux arbitres :**

- a) S'il y a un binôme officiel neutre ou un arbitre officiel neutre, solliciter son concours.
- b) En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou un arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent.
Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est ceux ou celui de grade le plus élevé qui arbitre(nt) : en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.
- c) A défaut de tout arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se retrouve ainsi diminué d'un joueur). Le remplacement des arbitres défaillants est à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

3- – DISPOSITIONS PARTICULIERES

2-1 MODALITES DE REMBOURSEMENT

1 – Les clubs remboursent les frais d'arbitrage aux arbitres des clubs désignés pour officier les rencontres suivantes :

- Pré-excellence masculins et féminines
- **Honneur masculins et féminines : Arbitrage club recevant par un arbitre officiel club. Sinon, défaillance du club recevant. Application du règlement défaillance d'arbitre.**

Tous les arbitrages donnent lieu à un calcul de péréquation.

3- – Les clubs recevant paient les notes de frais d'arbitrage dans la mesure où les arbitres présentent :

- **Leur carte d'arbitre validée pour la saison en cours ou un certificat du CD 43**
- Le bordereau réglementaire de remboursement

3- – Le bordereau réglementaire est établi en 4 exemplaires, signé par les arbitres et le représentant du club.

- Les 2 premiers exemplaires sont conservés par les arbitres
- Le troisième est conservé par le club
- Le quatrième (permettant le calcul de la péréquation) est adressé au Comité par le club recevant sous 48 heures.

3- – En cas de non paiement des frais d'arbitrage avant le match, le match est considéré comme perdu par pénalité par le club recevant, qui est de plus sanctionné d'une amende égale au montant des frais d'arbitrage.

Les arbitres notent sur la feuille de match «non remboursement des arbitres». Cette mention est contresignée par les 2 capitaines. Les arbitres quittent la salle et transmettent eux-même la feuille de match. (Voir les règlements Article 10 Règlement 8).

3- – Modalités de remboursement

- Frais de séjour	Stagiaire	18 €
	Départemental	25 €
	Régional	31 €
	Espoirs	25 €

- Indemnités kilométriques : De 0 à 50 Kms = 13 €
Après 51 Kms = 0,25 €/km

1Seul défraiement kilométrique si binôme

Grille kilométrique

2.2 – LES RAPPORTS D'ARBITRES (rapport joueur + faute technique arbitrage)

Les **disqualifications directes** (pour infraction contre les arbitres ou pour «conduite antisportive grossière» - cf commentaires aux règles de jeu 1993), les **expulsions** et les **réclamations**, fondées ou non, doivent impérativement faire l'objet d'un rapport sous 2 jours ouvrés.

RAPPORT D'ARBITRE relatif à des INCIDENTS survenus lors d'une RENCONTRE

Rayer les cases qui ne correspondent pas

Compétition	Championnat	Coupe	Barrages
Plus de 18 ans Masc.	Plus de 18 ans Fém.	Moins de 18 ans Masc.	Moins de 18 ans Fém.

POULE :

Rencontre opposant :

Date :

Lieu :

Heure :

ARBITRE(S) (nom, prénom, grade, adresse, tél.)

Personne concernée (nom, prénom, club, n° de licence si joueur, dirigeant ou officiel)

Rôle de la personne concernée

Joueur	Capitaine	Manager officiel	Président	Salle	Personne extérieure
--------	-----------	---------------------	-----------	-------	------------------------

Quand ?

Av. match	1 ^{ère} mi- temps	Mi-temps	2 ^{ème} mi- temps	Fin de match	Vestiaire	Sortie gymnase
-----------	-------------------------------	----------	-------------------------------	-----------------	-----------	-------------------

Rapport circonstancié Faits

(précis, court, bref mais explicite)

Signature :	Faits à	Le
--------------------	----------------	-----------

- Indiquer avec précision l'instant où s'est produit l'incident, les termes exacts des injures prononcées, les coups donnés ou échangés.
- Relater avec la plus grande honnêteté et objectivité ce que vous avez REELEMENT vu ou entendu ou suivi.
- Ce n'est pas à vous de demander que des sanctions soient prises.
- Dans la même rencontre, il peut se produire plusieurs incidents (avant, pendant, après...)

Veillez rédiger des RAPPORTS DISTINCTS pour CHACUN.

- Envoyer le ou les rapports à la CDA, CRA, CCA gérant la compétition concernée.
- Les arbitres seront tenus au courant des suites données au dossier qu'ils auront envoyé.

3– LES FORMATIONS D'ARBITRES 3-1 CURSUS DE FORMATION

	STAGIAIRE	DEPARTEMENTAL
Encadrement	CDA	CDA
Public concerné	- Etre licencié FFHB - Et âgé de 18 ans au moins (les JA officiels (17 ans) peuvent suivre la formation : la carte ne leur étant attribuée qu'à l'âge de 18 ans)	- Etre licencié FFHB - Et être arb. Stagiaire - Et avoir arbitré au moins 6 rencontres départ. En + 15 F. ou + 16M. . - Etre stagiaire depuis 2 ans ou – Etre J.A. inter-comité
Objectifs de la formation	- Arbitrer les catégories de + 15 F. et + 16 M. - Arbitrer les rencontres niveau départemental.	- Arbitrer les rencontres niveau départemental - Arbitrer au niveau régional
Durée de la formation	<u>3-</u> séquences de 3h + 2h d'examen + suivi voir règlement Les séquences sont obligatoires.	<u>3-</u> séquences de 3h + 2h d'examen + suivi voir règlement Les séquences sont obligatoires.
Contenu de la formation	- Connaissance du code : les règle essentielles - Le code de l'arbitre (gratuit) - La feuille de match et les rapports - Les gestes et les placements - Mise en situation - Cartons de couleur (gratuits) - Ecusson (payant)	- Connaissance approfondie du code - Application du code et des règles dans l'esprit du jeu - Repères de lecture du jeu : notion de rapport de force et connaissances technico-tactiques - Techniques de l'arbitrage - Test aptitude physique - Ecusson (payant)
PRIX	50 € (gratuit pour J.A.2) Espoir départemental	60 €

3-1 A - VALIDATION

Si l'examen écrit est positif (13 et plus) la carte est validée pour la saison en cours, si le suivi est positif (10 et plus) la carte devient définitive.
Si le suivi n'est pas positif (inférieur à 10) un recyclage (une séquence) est obligatoire en début de saison suivante.

3-1 B – REPECHAGE

Le candidat qui a une note égale ou supérieure à 11 est inférieur à 13 est repêché si son suivi est égale ou supérieur à 12.

3-1C – NOTE ELIMINATOIRE

A l'écrit les notes inférieures à 11 sont éliminatoires.

3-2 DATES ETCOÛT DE FORMATION.

LIEU	DATES	COÛT	FORMATION	PUBLIC
A DEFINIR	A l'A.G d'entrée	1 Stagiaire = 60 € 2 Stagiaires = 100 € 3 Stagiaires = 130 € 4 Stagiaires = 150 € 5 Stagiaires et plus = 30 € par stagiaire.	Stagiaire	Voir feuille précédente
A DEFINIR	A l'A.G d'entrée	1 stagiaire = 70 € 2 stagiaires = 110 € 3 stagiaires = 140 € 4 stagiaires = 170 € 5 stagiaires et plus = 40 € Par stagiaire	Formation Départementale	Stagiaire ayant arbitré plus de 6 match par an
			Suiveurs	
			Tuteurs	

3-2A : DEMANDE DE SUIVIS D'ARBITRE :

Un club peut solliciter un suiveur pour les arbitres de son club, La condition requise : être en carte et avoir effectué 5 arbitrages la saison précédente ou en cours. Le coût est de 25 € + les frais de déplacement.

3-2B : INSCRIPTION CANDIDAT LIBRE

- Examen d'arbitre stagiaire : Les titulaires du BEES Handball et du BPJEPS peuvent passer l'examen d'arbitre stagiaire en candidat libre. Ils doivent s'inscrire (article 3-7 page 15). Le coût de l'inscription est obligatoire.
- Examen d'arbitre départemental : Les Arbitres stagiaires qui ont arbitré au moins 5 matchs de niveau régional la saison précédente peuvent passer l'examen d'arbitre départemental en candidat libre. Ils doivent s'inscrire (article 3-7 page 15). Le coût de l'inscription est obligatoire.

3-3 SEQUENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION

- Une séquence d'information se déroulera lors de l'Assemblée générale de début de saison pour les arbitres.

Toutes les nouvelles informations seront explicitées

3-4 FORMATION SUIVEURS.

VOIR CLASSEUR LAHB

3-4A FEUILLE DE SUIVI.

Les feuilles de suivis, doivent être remplies en totalité (action + synthèse).

Les suivis font l'objet d'une désignation délivrée par la CDA.

3-4 B REUNION DE SUIVEUR EN DEBUT DE SAISON.

Réunir tous les suiveurs en début de saison pour échanger et procéder de la même façon.

3-5 FORMATION TUTEURS

VOIR CLASSEUR LAHB

3-6 L'INSCRIPTION EN FORMATION STAGIAIRE ET DEPARTEMENTALE et RECYCLAGE

Feuille : A1 Fiche individuelle d'arbitre pour validation carte

Feuille : A2 Inscription Stagiaire + cotisation + 3 photos

Feuille : A3 Inscription Départemental + cotisation + 3 photos

Feuille : A5 et A6 Recyclage stagiaire et départemental

RECYCLAGE :

Un arbitre qui n'a pas effectué au moins 5 arbitrages dans la saison doit suivre la journée de recyclage en début de saison.

Tout dossier non complet ne sera pas accepté.

Date de fin d'inscription : 1 semaine avant la formation voulue.

4 - STATUT DE L'ARBITRAGE

4-1 LES OBLIGATIONS

Les obligations d'arbitrage sont à remplir pour le 15 février 2005 (Fiches A7 – A8 – A9)

Les obligations doivent permettre de couvrir les besoins en nombre et en qualité d'arbitre pour arbitrer les rencontres suivantes :

- Pré-excellence masculins et féminines
- Coupe de la Haute-Loire

4-2 OBLIGATION ARBITRAGE

		SAISON 2008/2009	SAISON 2009/2010
1 équipe	PRE-EXCELLENCE MASCULINS	1 arbitre	1 arbitre
1 équipe	PRE-EXCELLENCE FEMININES	1 arbitre	1 arbitre
1 équipe	HONNEUR MASCULINS	1 arbitre	1 arbitre
1 équipe	HONNEUR FEMININES	1 arbitre	1 arbitre

OBLIGATIONS EN NOMBRE D'ARBITRAGE :

5 arbitrages à effectuer par arbitre et par catégorie

4-3 LES SANCTIONS SPORTIVES POUR OBLIGATION

MOINS 2 POINTS PAR OBLIGATION MANQUANTE

SANCTIONS SPORTIVES A L'EQUIPE LA MIEUX CLASSEE AU PLUS HAUT NIVEAU DEPARTEMENTAL PAR CATEGORIE (Masculin et Féminin)

4-4 LES SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES PAR DEFAILLANCE

DEFAILLANCE	SANCTION FINANCIERE	SANCTION SPORTIVE
1 FOIS	AVERTISSEMENT	
2 FOIS	16 €	- 1 POINT
3 FOIS	32 €	- 2 POINTS
4 FOIS	32 €	- 2 POINTS

+ 8 € SI LES ARBITRES NE PREVIENNENT PAS LE CD ET L'EQUIPE QUI RECOIT AVANT LE VENDREDI 12 H 00 (CDA 43 par courrier)